

Négociations Canada — Bulgarie en matière de pêche

Des représentants des gouvernements du Canada et de la République populaire de Bulgarie se sont réunis à Ottawa les 21, 22 et 23 septembre afin de discuter de leur coopération future en matière de pêche.

Les deux délégations mirent de l'avant des propositions comme base possible d'un accord sur les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche des navires bulgares dans les régions sous juridiction canadienne. Il s'agit du quatrième accord de ce genre depuis l'extension de la juridiction de pêche canadienne à 200 milles: des accords semblables ont été négociés en mai avec Cuba, en juin avec la Roumanie et en septembre avec la République démocratique allemande.

Subvention à la Civil Liberties Association

Le ministre de la Justice a annoncé récemment, au nom du secrétaire d'État, l'octroi d'une subvention de 48 715\$ à la *Civil Liberties Association* de la Colombie-Britannique afin de permettre à l'organisme d'étendre ses activités dans les régions rurales de cette province. La subvention a été accordée dans le cadre du Programme de compréhension entre groupes et des droits de l'Homme de la Direction générale de la citoyenneté et de civisme du Secrétariat d'État.

La *Civil Liberties Association* existe depuis treize ans; son rôle est de fournir des renseignements et des conseils d'ordre juridique dans le domaine des libertés civiles et celui des droits de l'homme. Elle assure également l'éducation du public en matière de libertés civiles: elle prend les dispositions nécessaires pour permettre à des représentants de prendre la parole dans des écoles et devant des associations communautaires. De plus, elle analyse constamment les attitudes, politiques et lois sociales, pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme et des libertés civiles dans la province.

L'association, à la demande de groupes officiels de citoyens, a élaboré un projet à l'intention des collectivités dans lesquelles il existe des tensions raciales latentes ou manifestes. Dans le cadre du projet, un travailleur communautaire sera chargé de créer des associations dans les régions. Il

travaillera en étroite collaboration avec les employés du Secrétariat d'État et d'autres organismes concernés comme les conseils de propagation de la justice, les tribunaux, les associations culturelles autochtones, les conseils municipaux et les syndicats.

Le travailleur communautaire sera chargé d'assurer la formation de groupes de citoyens, d'élaborer des programmes scolaires et éducatifs au sujet des questions raciales et ethniques, de rassembler des ressources dans la localité. L'un des principaux objectifs consiste à créer des organismes locaux viables qui puissent continuer d'exister à la fin du projet.

Récompense bien méritée



Mlle Cécile Leclerc, employée du ministère des Affaires extérieures (Direction des Passeports officiels et diplomatiques) a pris sa retraite récemment. On voit sur la photo M. Gottlieb, sous-secrétaire d'État au ministère, lui remettant de la part du premier ministre, M. Trudeau, un certificat attestant ses 35 années de collaboration et de service fidèle à la fonction publique, au cours desquelles, de l'avis de tous, elle a accompli son travail avec une rare efficacité.

Mlle Leclerc est connue de "milliers" de personnes avec lesquelles elle a été appelée à communiquer pendant toutes ces années, préparant l'émission de passeports pour les plus hautes personnalités du pays dont les gouverneurs généraux MM. V. Massey, G. Vanier, R. Michener, J. Léger ainsi que les premiers ministres MM. King, Saint-Laurent, Diefenbaker, Pearson et Trudeau.

Nouvelle politique relative à l'usage des antibiotiques dans les moulées animales

La Direction générale de la protection de la santé (Santé et Bien-être social Canada) met actuellement en oeuvre une nouvelle politique visant à réduire les emplois inutiles d'antibiotiques dans les moulées animales.

L'utilisation inconsidérée des antibiotiques dans les moulées animales, et les répercussions que cela peut avoir sur la santé humaine ont soulevé l'inquiétude de certains scientifiques et d'associations de consommateurs. Il est, en effet, reconnu que de telles pratiques peuvent entraîner le développement, chez l'animal, de populations bactériennes résistantes aux antibiotiques. Les antibiotiques utilisés pour l'être humain sont à peu près les mêmes que pour l'animal d'élevage. On s'inquiète donc de la possibilité de voir apparaître chez l'homme des maladies qui seraient réfractaires au traitement antibiotique, parce qu'elles seraient causées par des bactéries d'origine animale ayant développé une telle résistance aux antibiotiques.

Les données disponibles ne justifient cependant pas l'interdiction totale de l'usage des antibiotiques pour prévenir les maladies et favoriser l'augmentation de l'élevage animal. Les antibiotiques sont, en effet, essentiels pour produire de façon intensive et en grandes quantités des aliments d'origine animale à un prix raisonnable, tel que cela se fait dans les fermes canadiennes.

La Direction générale de la protection de la santé entend donc réduire l'emploi inutile d'antibiotiques utilisés pour stimuler la croissance et prévenir les maladies: a) en poursuivant la politique actuelle qui permet l'usage vétérinaire des nouveaux antibiotiques utilisés chez l'humain sur ordonnance seulement; b) en obligeant les fabricants à produire de nouvelles données démontrant l'efficacité de tous les antibiotiques utilisés au Canada pour stimuler la croissance, et en interdisant l'usage de ceux qui se révèlent inefficaces; c) en obligeant les fabricants à produire de nouvelles données démontrant le bien-fondé de l'utilisation de certains antibiotiques précis lorsque leur efficacité est mise en doute au niveau de la prévention des maladies. Les emplois non justifiés par les nouvelles données seront alors interdits.